Département de la Vendée
Commune de Essarts en Bocage

Arrêté n°VOI211EEB130323

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté temporaire n°VOI211EEB130323
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

LE BOIS JAULIN - VC 16 ET 16b -
LE MOULIN DE LA THIBAUDIERE - VC 16 et 16a -
RUE DU PONT BONNEAU

Le Maire d'Essarts en Bocage,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise PCE en date du 8 mars 2023
Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages de fibre optique rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 20/03/2023 au 20/04/2023 LE BOIS JAULIN - VC 16 et 16b, LE MOULIN DE LA THIBAUDIERE - VC 16 et 16a - ET RUE DU PONT BONNEAU
Considérant la nécessité de fluidifier la circulation en début et fin de journée
Considérant les horaires des établissements scolaires, des transports scolaires, et la nécessité de fluidifier la circulation en début et fin de journée ainsi que le mercredi midi

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 20/03/2023 et jusqu'au 20/04/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent AUX LIEUS DITS :
LE BOIS JAULIN - VC 16 et 16b -
LE MOULIN DE LA THIBAUDIERE - VC 16 et 16a -
RUE DU PONT BONNEAU :

- La circulation est alternée par feux ou K10 ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route ;

Cette demande est rattachée au dossier référencé par PCE n° SRO-85-083-872-SECTION 4007/12FO + SECTION 4021/12FO+SECTION 4022/12FO+SECTION 4006/24FO+SECTION 3005/12FO.

Sauf contrainte de chantier, les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront installées à 9h00 et levées à 16h00.
La circulation sera également rétablie les mercredis de 12h00 à 13h00, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.

L'entreprise se chargera de l'information auprès des riverains de cette restriction de circulation.

Elle devra mettre en place obligatoirement une indication pour les piétons en amont et en aval du chantier et y assurer la libre circulation des piétons en toute sécurité aux abords du chantier.

En cas de dégradation, de l'espace public (chaussées, trottoirs, bordures, panneaux mobiliers urbains, peinture routière, végétations...), la remise en état sera effectuée aux frais de l'entreprise. Elle se fera un point d'honneur à laisser l'emplacement aussi propre que lors de son arrivée.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, PCE SERVICES.

Article 3 : Le Maire d'Essarts en Bocage et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts en Bocage, le 13/03/2023

Le Maire d'Essarts en Bocage

Freddy RIFFAUD

MAIRIE D'ESSARTS EN BOCAGE 85140 (Vendée)

DIFFUSION:
PCE SERVICES
Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
Service de Collecte des Ordures Ménagères
Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts - Service transport scolaire
TRANSPORTS SCOLAIRES REGION PAYS DE LA LOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT FULGENT LES ESSARTS
Le Maire d'Essarts en Bocage
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

ANNEXES:
Plan localisation des travaux

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

85 m

SECTION-4021
12FO

1:682,097 69

0 50 100 m

Route de la Thibaudière

234 m

44 m

39 m

9 m

VC 16

VC 17

22 m

10 m

Le Bois Jaulin

85084/0049
L2T

PBO-85-083-872-4012
3M PBO T0 (Drop)

21 36 m

Route de la Thibaudière

13 m

26 m

VC 16

39 m

BET-85-083-872-4021
ELINE - 09178

85084/FT12
L1T

10 m

VC 16b

CMO-85084-2AA4
CMO

31 m

CD1-85-083-872-4021 85m12FO

19 m

Route de la Thibaudière

42 m

20 m

20 m

31 m

P

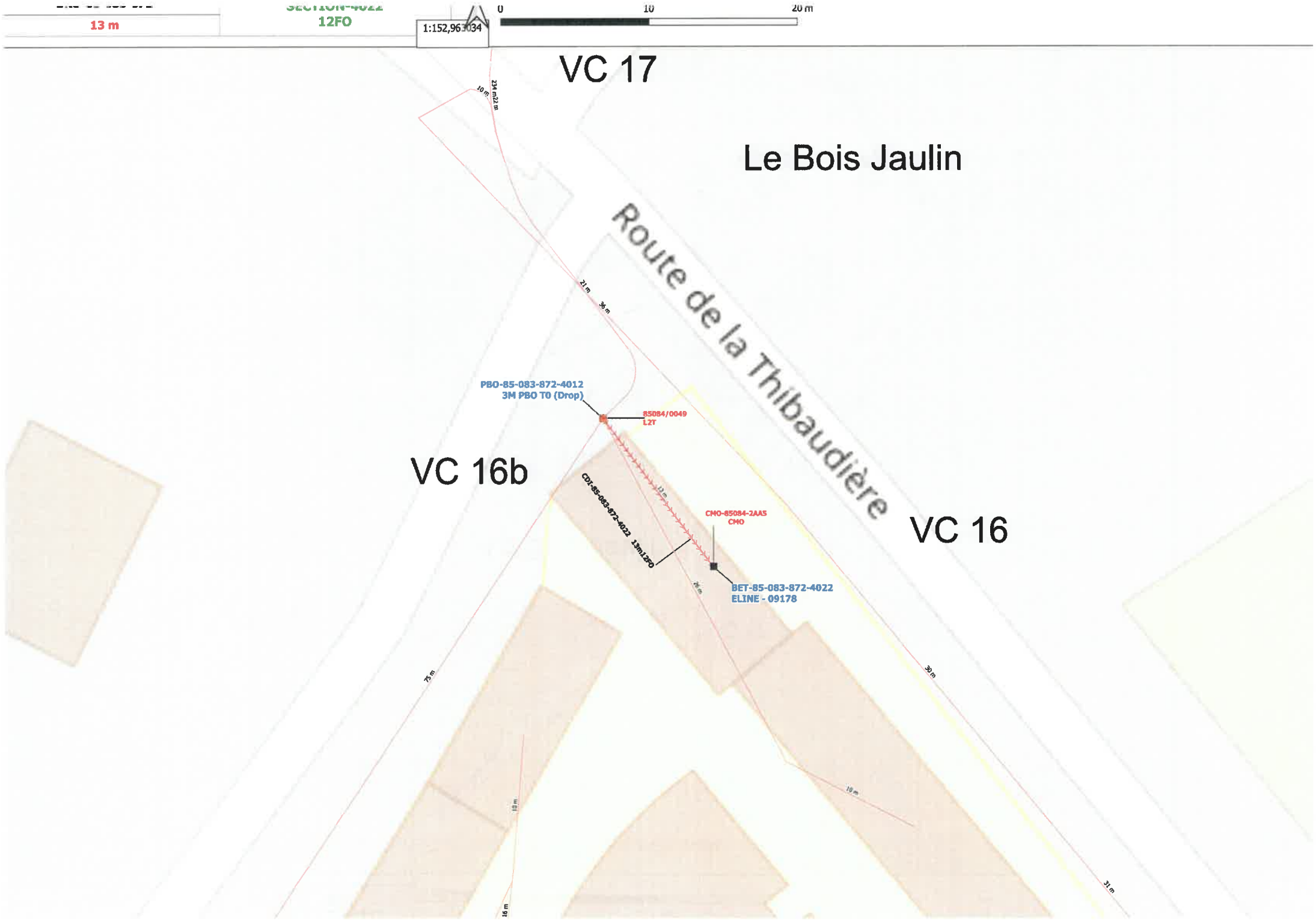
13 m
SECTION-4022
12FO
1:152,963034
0
10
20 m
VC 17
Le Bois Jaulin
Route de la Thibaudière
VC 16b
VC 16
PBO-85-083-872-4012
3M PBO T0 (Drop)
85084/0049
L2T
CDT-85-083-872-4022 13m12FO
CMO-85084-2AA5
CMO
BET-85-083-872-4022
ELINE - 09178
234 m22 m
10 m
21 m
36 m
13 m
24 m
75 m
30 m
18 m
16 m
31 m

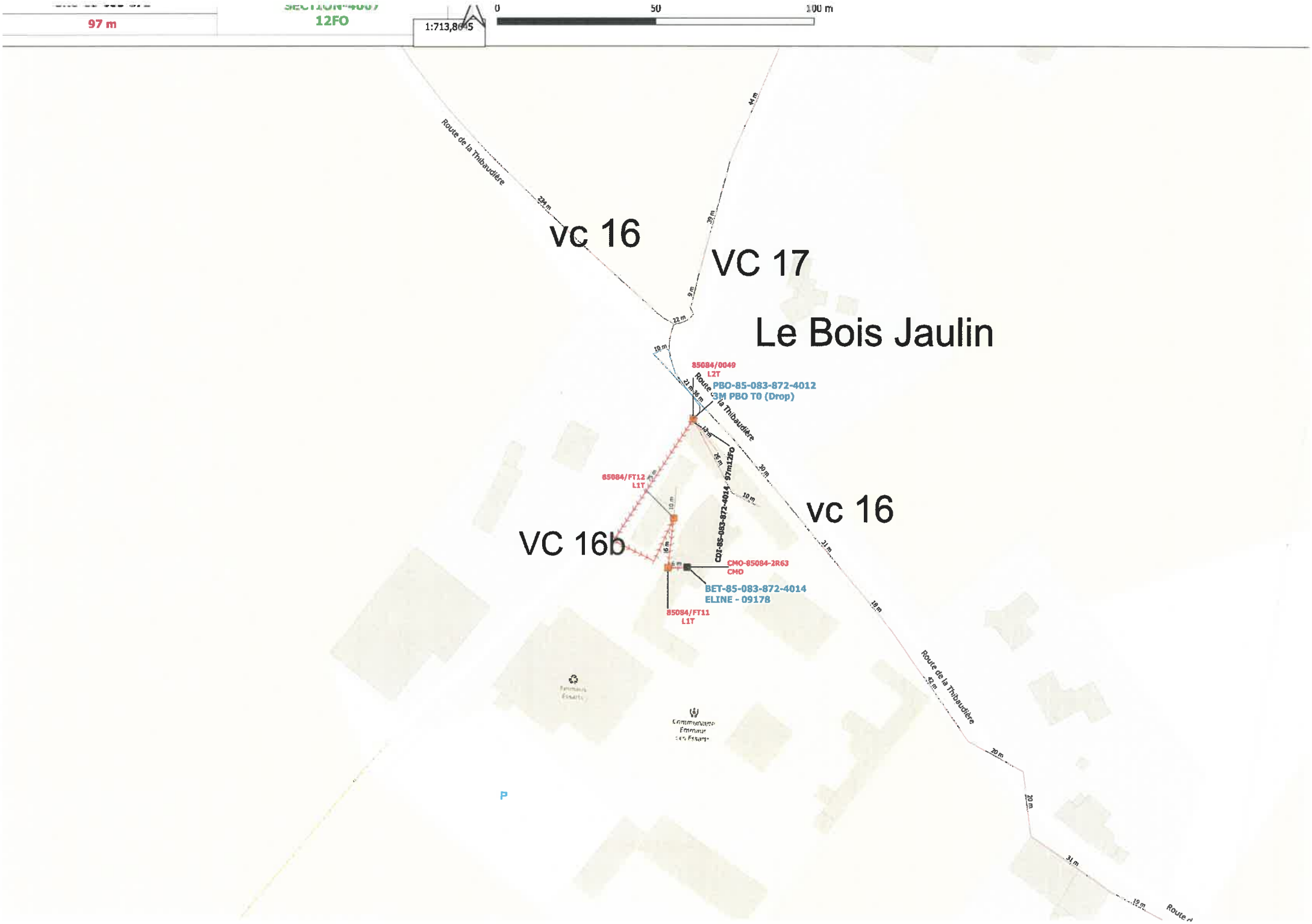
97 m
SECTION-4007
12FO
1:713,865
0
50
100 m
Route de la Thibaudière
vc 16
VC 17
Le Bois Jaulin
85084/0049
L2T
PBO-85-083-872-4012
3M PBO T0 (Drop)
Route de la Thibaudière
85084/FT12
L1T
CD1-85-083-872-4014- 97m12FO
vc 16
VC 16b
CMO-85084-2R63
CMO
BET-85-083-872-4014
ELINE - 09178
85084/FT11
L1T
Route de la Thibaudière
Route de la Thibaudière
P

199 m

12FO

1:336,866844

0 20 40 m

85084/0859
L1T

CDI-85-083-872-3007 127m12FO

42 m

84 m

PBO-85-083-872-3006
3M PBO T1 NG

85084/BT0002979
PBET

POT-85084-2X44
PBOI

85084/0854
L2T

PBO-85-083-872-3007
3M PBO T0 (Drop)

Impa

Rue du Pont Bonneau

85084/000177776
PBET

CDI-85-083-872-3006 72m12FO

24 m

24 m

ite de la Thibaudière

vc 16

85084/0876
L3T

POT-85084-2X45
PBOI

10 m

10 m

85084/BT0002985
PBET

PBO-85-083-872-3005
PBO 1.5 (FDP Drop)501 751(NOIR)

74 m

50 m

vc 16a

vc 16

69 m

39 m

SECTION-4006
24FO

1:420,849,195

0 30 60 m

VC 16

VC 17

Le Bois Jaulin

Route de la Thibaudière

PBO-85-083-872-4012
3M PBO T0 (Drop)

85084/0049
L2T

85084/FT13
L3T

CMO-85084-2R62
CMO

BET-85-083-872-4023
3M PBPO 24 NG

BET-85-083-872-4013
3M PBPO 24 NG

VC 16

VC 16b

Route de la Thibaudiè

Emmaus
Essarts